

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE MUNICIPAL**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement****N° 87/2026**

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 ;

VU la demande formulée par la **Communauté de Communes de Thann - Cernay**, en date du 5 juin 2026, sollicitant la prise d'un arrêté de police de la circulation au niveau du 23 rue de Cernay à Steinbach ;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser le renouvellement d'un branchement d'eau potable, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement dans la portion de voie concernée ;

ARRÊTE :

Article 1 : à compter du mardi 16 juin 2026 et jusqu'au mardi 23 juin 2026 inclus, la Communauté de Communes de Thann - Cernay, 3a rue de l'Industrie à Cernay (68700), est autorisée à opérer des restrictions de circulation sur la section courante, au niveau du 23 rue de Cernay à Steinbach.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone concernée seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

Article 3 :

La signalisation réglementaire, composée de panneaux, de feux tricolores et, le cas échéant, de dispositifs mobiles adaptés, ainsi que toute mesure de sécurité nécessaire, sera mise en place par la Communauté de Commune de Thann - Cernay, pendant la période concernée, en accord avec les services communaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié selon l'usage local. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de STEINBACH
- La Communauté de Commune de Thann - Cernay
- Les archives de la mairie

Steinbach, le 8 juin 2026

Le Maire,



Lionel KOENIG

